

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : jeudi 30 juin 2022.

Présent(s) : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme DAGUET Lisiane, Mme Michèle BANNERY, Mme Léone BOUVARD, Mme Carole LOVERGNE, M. Jean-Sébastien DEPAUW, M. Cyril COURBE, M. Marc-Antoine d'HALLUIN, M. Stéphane MARTIGNON.

Absent(s) : Mme Amandine LE FLAHEC.

Pouvoir(s) : M. Frédéric FROT à M. Marc-Antoine D'HALLUIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Carole LOVERGNE

La séance de Conseil a débuté à 20h36.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2022

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du 15 avril 2022,

Le Conseil Municipal,
APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du 15 avril 2022.

M. d'HALLUIN souhaite prendre la parole pour une déclaration liminaire et propose qu'elle soit enregistrée si elle convient aux membres du conseil.

Mme le Maire refuse en indiquant qu'il y a une procédure à respecter, qui est, de traiter l'ordre du jour et ensuite passer aux questions diverses.

M. d'HALLUIN demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour qu'il s'exprime avant de traiter l'ordre du jour.

Avec l'approbation des conseillers municipaux, il explique à Mme le Maire que l'ordre du jour ne sera pas traité avant qu'il ait pu s'exprimer.

Mme le Maire refuse d'écouter M. d'HALLUIN et les conseillers municipaux.

M. d'HALLUIN demande à Mme le Maire de ne pas faire obstruction à une demande de tous les conseillers en restant dans une position procédurière.

Mme le Maire refuse et décide de lever la séance à 20h45.

Mme le Maire quitte la salle de conseil.

le Maire,

la Secrétaire de séance,

Catherine PÉNIFAURE

Carole LOVERGNE